

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**Délibération N°7 A****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**L'an **deux mil vingt-deux**Le **Cinq Décembre à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 29 Novembre 2022 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. PERRET (pouvoir du titulaire M. LASSALLE)
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme PÉRICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique au Conseil que la révision de
certains tarifs s'impose :**CAMPING DE LAPALISSE** : classé 3 étoilesLe taux de TVA applicable est de 10 % pour le camping de
Lapalisse, selon l'article 279 du Code Général des Impôts.**Emplacement Lapalisse**

	Tarifs 2022		Tarifs 2023	
	HT	TTC	HT	TTC
Adulte	2,54 €	2,80 €	3,18 €	3,50 €
Emplacement (tente+véhicule/caravane+ véhicule/camping-car)	4,09 €	4,50 €	4,55 €	5,00 €
Electricité	2,27 €	2,50 €	3,64 €	4,00 €
Enfant de – de 6 ans			Gratuit	Gratuit
Enfant de – de 13 ans	1,36 €	1,50 €	1,82 €	2,00 €
chien	1,36 €	1,50 €	1,36 €	1,50 €
Garage mort	2,27 €	2,50 €	2,27 €	2,50 €
Formule stop accueil camping-car (1 nuitée pour 1 camping-car et 2 personnes) enfant moins 7 ans gratuit	8,18 €	9,00 €		
Formule stop accueil camping-car personne suppl.	0,91 €	1,00 €		
Groupe à partir de 10 campeurs	2,27 €	2,50 €		
À partir de 20 campeurs	2,10 €	2,30 €		

Soit tarif d'un emplacement pour 2 personnes + électricité : **16,00 €**
TTC pour une nuit**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	25

OBJET :**REVISION DES TARIFS DU
CAMPING DE LAPALISSE –
ANNÉE 2023**

Une réduction est consentie pour les emplacements longue durée, minimum pour une période d'1 mois : remise de 25 % sur le prix total de la location.

Chalets Lapalisse :

Chalet Club 5 (4 personnes)	Tarifs 2022		Tarifs 2023	
	HT	TTC	HT	TTC
Semaine	181,82 €	200,00 €	209,09 €	230,00 €
Moyenne saison				
Semaine	318,18 €	350,00 €	318,18 €	350 €
Haute saison				
Week-end toutes saisons (2 nuits)	72,73 €	80,00 €		
Week-end toutes saisons (3 nuits)	109,09 €	120,00 €		
Week-end toutes saisons (4 nuits)	145,45 €	160,00 €		
Week-end (2 nuits) Moyenne saison			72,73 €	80,00 €
Week-end (3 nuits) Moyenne saison			109,09 €	120,00 €
Week-end (4 nuits) Moyenne saison			145,45 €	160,00 €
La nuitée moyenne saison	36,36 €	40,00 €	40,91 €	45,00 €
La nuitée haute saison	45,45 €	50,00 €	50,00 €	55,00 €
Location à la semaine du Dimanche Soir au Vendredi 10H du 01/05 au 31/05 et du 01/09 au 15/10	100,00 €	110,00 €		
Chalet Club 6 (5 personnes)	Chalet Club 5 (4 personnes)		Chalet Club 6 (5 personnes)	
	Tarifs HT	Tarifs TTC	Tarif HT	Tarif TTC
Semaine	204,53 €	225,00 €	227,27	250,00 €
Moyenne saison				
Semaine	345,45 €	380,00 €	363,64 €	400,00 €
Haute saison				
Week-end toutes saisons (2 nuits)	90,91 €	100,00 €		
Week-end toutes saisons (3 nuits)	136,36 €	150,00 €		
Week-end toutes saisons (4 nuits)	181,82 €	200,00 €		
Week-end (2 nuits) Moyenne saison			90,91 €	100,00 €
Week-end (3 nuits) Moyenne saison			136,36 €	150,00 €
Week-end (4 nuits) Moyenne saison			181,82 €	200,00 €
La nuitée moyenne saison	45,45 €	50,00 €	50,00 €	55,00 €
La nuitée haute saison	54,55 €	60,00 €	59,09 €	65,00 €
Location à la semaine du Dimanche Soir au Vendredi 10H du 01/05 au 31/05 et du 01/09 au 15/10	109,08 €	120,00 €		

Concernant les locatifs, Monsieur le Président propose le retrait du tarif semaine du dimanche au vendredi qui n'est pas utilisé et complexifie la grille tarifaire.

Roulotte-gîte Lapalisse :

	Tarifs 2022		Tarifs 2023	
	HT	TTC	HT	TTC
La semaine moyenne saison	227,27 €	250,00 €	236,36 €	260,00 €
La semaine haute saison	345,45 €	380,00 €	354,55 €	390,00 €
Week-end toutes saisons (2 nuits)	100,00 €	110,00 €		
Week-end toutes saisons (3 nuits)	150,00 €	165,00 €		
Week-end toutes saisons (4 nuits)	200,00 €	220,00 €		
Week-end moyenne saison (2 nuits)			100,00 €	110,00 €
Week-end moyenne saison (3 nuits)			150,00 €	165,00 €
Week-end moyenne saison (4 nuits)			200,00 €	220,00 €
La nuitée moyenne saison	50,00 €	55,00 €	54,55 €	60,00 €
La nuitée haute saison	59,09 €	65,00 €	63,64 €	70,00 €

Une caution de 180 € TTC (163,64 € H.T.) sera demandée (150 € TTC pour la location et 30 € TTC pour le ménage)

Une réduction sera consentie pour toute location de chalet ou roulotte d'une durée d'au moins 3 semaines : remise de 50% sur le prix de la location de la 3^{ème} semaine

- Moyenne saison : Avril, Mai, Juin et Septembre

- Haute saison : Juillet et Août

- Forfait ménage : 50 € TTC (appliqué après l'état des lieux classique de fin de séjour, lorsqu'un Mobile-Home ou chalet n'a pas été nettoyé), soit 45,45 € H.T.

- Forfait ménage en cours de séjour : 30 € TTC (sur demande), soit 27,27 € HT.

- Location de drap (drap plat et drap housse) : 8 € TTC par jour, soit 7,27 € H.T.

- Douche (au bloc sanitaire) : 2 € TTC par personne, soit 1,82 € H.T.

- Machine à laver : 5 € TTC (4,55 € HT)

- Dosette : 1 € TTC (0,91 € HT)

- Sèche-linge : 5 € TTC (4,55 € HT)

- Location de tente : 8 € TTC par jour, soit 7,27 € H.T.

- Location de sac de couchage : 8 € TTC par jour, soit 7,27 € H.T.

Envoyé en préfecture le 06/01/2023

Reçu en préfecture le 06/01/2023

Publié le

SLO

ID : 003-240300491-20221205-CAMPINGLAP2023-DE

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mandater Monsieur le Président pour mettre en place cette nouvelle grille tarifaire au 1er janvier 2023.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : - 6 JAN. 2023
Publié ou Notifié
le : 06/12/2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"